

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 juillet 2018
Français
Original : russe

**Lettre datée du 23 juillet 2018, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 21 et le 23 juillet 2018 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(Signé) D. Polyanskiy



**Annexe à la lettre datée du 23 juillet 2018 adressée
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par
intérim de la Mission permanente de la Fédération
de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(21 juillet 2018)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de la cessation des hostilités a recensé six violations, dans les provinces de Lattaquié (5) et d'Alep (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation dans la province de Hama.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République
arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 1 871.

Le poids total des cargaisons distribuées est de 2 807,86 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 13 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 85 993.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 518.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(22 juillet 2018)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de la cessation des hostilités a recensé sept violations, dans les provinces de Lattaquié (4) et d'Alep (3).

Le bureau turc n'a pas recensé de violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 1 871.

Le poids total des cargaisons distribuées est de 2 807,86 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à huit personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 86 001.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 518.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(23 juillet 2018)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de la cessation des hostilités a recensé deux violations dans la province de Lattaquié.

Le bureau turc n'a pas recensé de violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire à Hatla (province de Deïr el-Zor), qui a permis de fournir 650 colis alimentaires d'un poids total de 2,8 tonnes.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 872.

Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 810,66 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 10 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 86 011.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 518.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.
